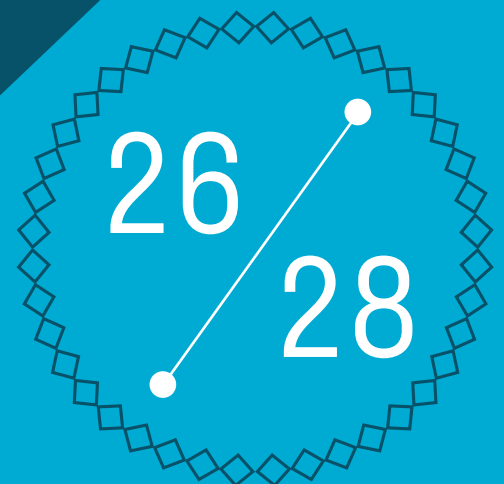




PLAN STRATÉGIQUE

COMMISSION NATIONALE POUR
LA PROTECTION DES DONNÉES



LES DÉFIS DE LA CNPD DANS UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE EN PROFONDE MUTATION

1

1. LES DÉFIS DE LA CNPD DANS UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE EN PROFONDE MUTATION

La Commission nationale pour la protection des données (CNPD) est un établissement public indépendant chargé de veiller au respect de la législation relative à la protection des données à caractère personnel. Elle contribue à la garantie de ce droit fondamental, qui constitue un pilier essentiel de la confiance dans la société numérique. À ce titre, la CNPD exerce à la fois des missions de contrôle et de régulation, ainsi que des missions de guidance, d'accompagnement et de sensibilisation des citoyens et des acteurs publics et privés.

À l'issue de plusieurs années d'application du règlement général sur la protection des données (RGPD), la CNPD a atteint un niveau élevé de maturité organisationnelle et opérationnelle. Elle a renforcé la structuration de ses processus internes, approfondi son expertise et intensifié sa participation aux travaux européens en matière de protection des données.



Pour la période 2026–2028, l'action de la CNPD s'inscrit dans un contexte marqué par une accélération des transformations numériques et par une densification du cadre réglementaire européen. Par ailleurs, l'entrée en vigueur progressive de nouveaux textes européens en lien avec la protection des données et venant compléter le RGPD renforce la nécessité d'une approche coordonnée, cohérente et proportionnée de la régulation au niveau national et européen.

L'entrée en application de nouveaux instruments européens majeurs – adoptés ou en cours d'adoption – dans les domaines de l'intelligence artificielle, de l'économie et du partage des données, des services et marchés numériques, de la cybersécurité, de l'identité numérique et des systèmes d'information à grande échelle, aura un impact significatif sur la protection des données et sur l'action de la CNPD, en interaction étroite avec le RGPD.

Dans ce contexte, l'évolution du cadre législatif européen et sa transposition au niveau national sont susceptibles d'entraîner l'attribution de nouvelles missions à la CNPD, dont la portée et les modalités d'exercice devront être intégrées de manière cohérente et progressive dans son organisation et ses priorités stratégiques.



Un premier défi concerne la mise en œuvre cohérente, effective et proportionnée de ce cadre juridique élargi, tant au niveau national que dans le cadre des mécanismes de coopération et de cohérence européens. La complexité croissante des dossiers, en particulier transfrontaliers, exerce une pression accrue sur les activités de traitement des réclamations et des enquêtes, ce qui implique une adaptation continue des processus et des méthodes de travail.

Un second défi tient à l'utilisation de plus en plus répandue de technologies numériques complexes, telles que les systèmes d'intelligence artificielle, les traitements automatisés, les plateformes en ligne ou encore les infrastructures de données à grande échelle. Ces technologies influencent directement la manière dont les données personnelles sont collectées, analysées et utilisées, et soulèvent des questions importantes quant à la transparence des traitements, à la responsabilité des acteurs et à la protection effective des droits des personnes concernées.

Un troisième défi tient aux attentes croissantes des citoyens et des acteurs économiques en matière de lisibilité, d'accessibilité et de compréhension de leurs droits et obligations. Dans un environnement réglementaire de plus en plus complexe, la CNPD est appelée à renforcer son rôle de facilitateur de conformité et de régulateur accessible, en développant des outils, des services et des actions de guidance adaptés aux besoins des différents publics.

Enfin, la CNPD doit poursuivre l'adaptation de son organisation interne, de ses compétences et de ses outils afin de garantir l'efficacité, la qualité et la pérennité de ses missions, dans un contexte de ressources maîtrisées.

Au regard de ces défis et des orientations arrêtées par le Collège, la CNPD a défini pour la période 2026–2028 un ensemble cohérent d'objectifs stratégiques et opérationnels visant à renforcer l'impact de son action et à consolider la confiance dans la société numérique.



VISION 2026 – 2028

Être un régulateur de confiance, innovant et accessible, garantissant la protection des données à caractère personnel en tant que droit fondamental et contribuant au développement d'une économie des données responsable et durable.

MACROS-INTENTIONS ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

2



2. MACROS-INTENTIONS ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

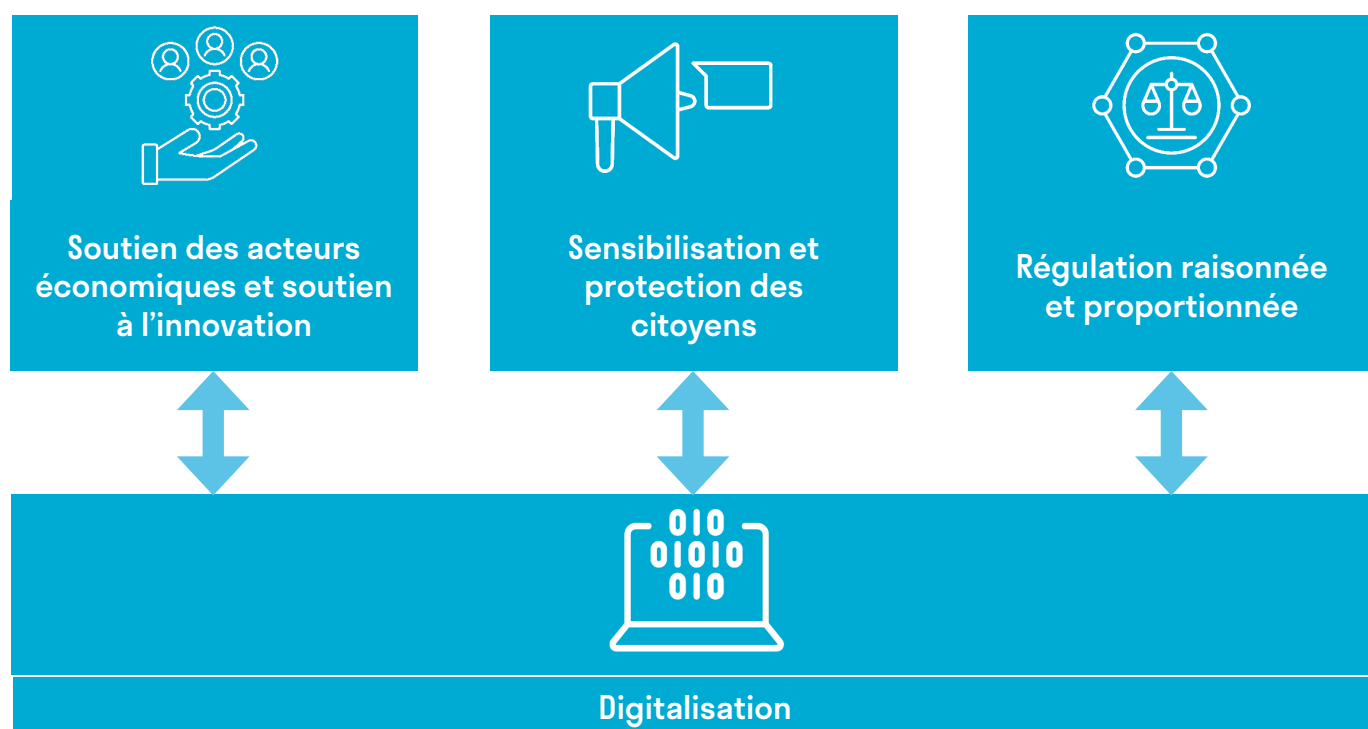
Pour répondre aux défis identifiés et concrétiser sa vision pour la période 2026–2028, la CNPD a défini quatre objectifs stratégiques structurants. Ceux-ci visent à renforcer son action au service des citoyens et des acteurs économiques, à garantir une régulation efficace et proportionnée, et à adapter durablement son organisation aux évolutions du cadre numérique et réglementaire.

Ces objectifs stratégiques sont les suivants :

1. le soutien des acteurs économiques et de l'innovation ;
2. la sensibilisation et la protection des citoyens ;
3. la mise en œuvre d'une régulation raisonnée et proportionnée ;
4. la digitalisation, en tant que point transversal au service de l'ensemble des missions et objectifs de la CNPD.

Les objectifs stratégiques sont déclinés en objectifs opérationnels et en actions prioritaires, mises en œuvre de manière progressive dans le cadre de programmes de travail annuels, en fonction des priorités identifiées et des ressources disponibles.

Ces objectifs stratégiques tiennent compte de l'évolution du cadre réglementaire européen, ainsi que de la possibilité d'une extension des missions confiées à la CNPD, en privilégiant une approche progressive, cohérente et adaptée aux ressources disponibles.





OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 :

SOUTIEN DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET SOUTIEN A L'INNOVATION



Dans un environnement marqué par l'évolution rapide des technologies et par la complexité croissante du cadre réglementaire, la CNPD entend renforcer son rôle d'autorité de référence et d'interlocuteur privilégié des acteurs économiques. Elle adopte une approche fondée sur le dialogue, la concertation et l'accompagnement, afin de favoriser une compréhension partagée des enjeux liés à la protection des données et de soutenir une innovation responsable et conforme au cadre légal.

Objectifs opérationnels :

Instaurer un dialogue ouvert et structuré avec les acteurs économiques

La CNPD mettra en place des mécanismes de consultation et d'échange réguliers avec les acteurs économiques afin de mieux comprendre leurs besoins, d'anticiper les difficultés de mise en conformité et d'identifier les enjeux émergents liés à l'utilisation des données.

Créer et déployer un Business Corner dédié

Il sera conçu comme un point d'entrée structuré à destination des acteurs économiques et sera développé de manière progressive, depuis l'élaboration d'un cahier des charges jusqu'à l'implémentation opérationnelle, en passant par la mise en place d'un produit minimum viable.

Accompagner les acteurs économiques, en particulier dans le contexte de projets innovants et de nouveaux usages des données, afin de favoriser une mise en conformité dès les phases de conception. Cet accompagnement vise à promouvoir l'intégration des principes de protection des données dès la conception et par défaut.

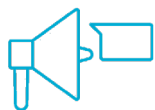
Renforcer la montée en compétence des agents

La CNPD veillera au développement continu des compétences de ses agents, notamment en lien avec les nouveaux usages des données, les technologies émergentes et l'évolution des modèles économiques.

Adapter l'organisation interne

L'organisation de la CNPD sera adaptée afin de soutenir efficacement ces actions et de répondre de manière cohérente à l'évolution des missions et des attentes des acteurs économiques.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 :

**SENSIBILISATION ET PROTECTION
DES CITOYENS**

La CNPD place les citoyens au centre de son action et vise à renforcer la protection effective de leurs droits dans un environnement numérique de plus en plus complexe. Elle entend améliorer l'accessibilité, la lisibilité et la compréhension de la protection des données à caractère personnel, afin de permettre aux personnes concernées d'exercer plus facilement leurs droits et de renforcer la confiance dans les usages numériques.

*Objectifs opérationnels***Créer un Guichet Unique Citoyen**

Le Guichet Unique Citoyen sera développé comme point d'entrée centralisé à destination des citoyens, selon une approche progressive comprenant la définition d'un cahier des charges, le développement d'un produit minimum viable et son implémentation.

Renforcer les compétences en matière de communication institutionnelle et de pédagogie

La CNPD développera ses capacités internes afin d'adapter ses messages, ses supports et ses canaux de communication aux différents publics, en tenant compte de leurs usages et de leurs besoins.

Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication et d'information des citoyens

Une stratégie structurée sera élaborée afin d'améliorer la visibilité de la CNPD, la compréhension de ses missions et l'accessibilité de ses services pour les citoyens.

Structurer et développer les activités de guidance

Les activités de guidance seront renforcées à travers l'inventaire des contenus existants ainsi que le développement et la production de nouveaux savoirs et outils pédagogiques.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 :****RÉGULATION RAISONNÉE ET PROPORTIONNÉE**

La CNPD poursuit l'évolution de sa posture de régulation vers une approche raisonnée, proportionnée et orientée vers l'impact, fondée sur les risques et les enjeux concrets pour les droits et libertés des personnes concernées. Cette approche vise à renforcer l'efficacité de l'action de la CNPD tout en assurant une utilisation optimale des ressources disponibles.

*Objectifs opérationnels***Préparer le changement culturel**

La CNPD engagera des actions visant à préparer l'évolution de ses pratiques internes vers une régulation davantage fondée sur l'analyse des risques et l'impact des traitements.

Mettre en œuvre le changement culturel

Ce changement sera progressivement opéré au sein de l'organisation, notamment par l'adaptation des méthodes de travail, des processus et des pratiques décisionnelles.

Piloter l'action de la CNPD à l'aide d'indicateurs

Des indicateurs pertinents seront développés afin de permettre un pilotage structuré, transparent et orienté résultats des activités de la CNPD.

Moderniser le traitement des réclamations et des enquêtes**(« réclamations et enquêtes 2.0 »)**

Cette modernisation reposera sur une refonte des processus, une approche d'enquête plus ciblée et plus rapide, ainsi que le traitement structuré des réclamations en suspens.



OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : DIGITALISATION



La digitalisation constitue un levier transversal au service de l'ensemble des objectifs stratégiques de la CNPD. Elle vise à moderniser les services proposés, à améliorer l'efficacité opérationnelle et à renforcer le pilotage et la cohérence de l'organisation.

Objectifs opérationnels

Définir les besoins en matière de digitalisation

La CNPD procédera à une analyse structurée de ses besoins, tant internes qu'externes, afin d'identifier les priorités en matière de digitalisation.

Établir un plan global de digitalisation

Un plan de digitalisation cohérent et progressif sera élaboré afin d'encadrer la mise en œuvre des projets numériques.

Mettre en œuvre les solutions numériques identifiées

L'implémentation portera notamment sur la gestion des réclamations, le Guichet Citoyen, le Business Corner, le knowledge management et un progiciel de gestion intégré (PGI).